

Règlements de sécurité du Club d'aviron de Laval

Révision 0

1 mai 2011



Règlements de sécurité du Club d'aviron de Laval

Révision 0

1 mai 2011

Sommaire

Objectif	4
Responsabilités.....	4
Conseil d'administration et Directeurs de sécurité.....	4
Membres	4
Entraîneurs et moniteurs	5
Barreurs	5
Communications en cas d'urgence	6
Dangers.....	6
Temps froid/Eau froide et hypothermie	6
Temps chaud et hyperthermie	6
Dangers spécifiques à la Rivière des Praires	7
Embarcation à moteur, liquide inflammable (Référence 1).....	8
Produits chimiques : fiches Simdut	8
Équipements permanent du bateau requis dans la coque d'aviron	9
Équipements requis dans les bateaux moteurs	9
Équipement requis dans le club d'aviron	10
Gestion des risques	10
Grille d'aviron en eau froide-Température vs taille embarcation	10
Directives de sécurités.....	11
Procédure pour un rameur qui chavire.....	11
Conditions météo sous lesquelles des rameurs ne doivent pas ramer.....	13
Compétences requises pour conducteurs de bateau.....	13
Accostage au quai.....	13
Aviron à la noirceur	14
Manipulation d'équipement dans les hangars.....	14
Registre d'entrée et de sortie.....	14
Inspection et entretien des équipements d'aviron.....	14
Directive pour athlètes mineurs.....	14
Ramer hors site.....	14

Règlements de sécurité du Club d'aviron de Laval

Révision 0

1 mai 2011

Appendices	16
Règlements pour embarcations à avirons de Transport Canada	16
Horaire de formation sécurité typique.....	17
Plan de cours de sécurité destiné aux moniteurs d'aviron	18
Guide de sécurité en eau froide	22
Manipulation de l'essence.	23
Analyse de risque	26
Trousse de secours	30
Rapport d'incident.....	32
Liste des références.....	33

Objectif

- a) L'aviron est un sport sécuritaire lorsque l'on tient dûment compte des risques fondamentalement associés avec tout sport aquatique extérieur. Il y a des risques de blessures à la personne à la suite de collision et un risque de noyade lorsque les participants à l'aviron se retrouvent dans l'eau. Tous les risques sont accentués avec l'eau froide. Le but est d'avoir du plaisir à pratiquer le sport d'une manière sécuritaire tout en faisant face à des conditions météorologiques changeantes qui font partie du sport. La préoccupation à propos de la sécurité personnelle doit être d'une importance capitale. L'objectif du règlement de sécurité du club d'aviron de Laval est d'établir des règles et directives à suivre pour assurer la sécurité de tous les membres.

Responsabilités

Conseil d'administration et Directeurs de sécurité

Le conseil d'administration du Club d'aviron de Laval est responsable d'évaluer les risques dans son environnement particulier et d'établir des procédures de sécurité appropriées pour réduire ces risques. Ces procédures et directives seront consignées dans le règlement de sécurité du Club d'aviron de Laval (CAL). Le conseil d'administration du Club d'aviron de Laval a la responsabilité de faire appliquer le règlement de sécurité à tous les membres. Le Conseil d'administration du Club d'aviron de Laval (CAL) peut nommer un administrateur, désigné directeur de sécurité, pour promouvoir et faire appliquer les directives du règlement de sécurité du CAL. Le directeur de sécurité peut aider à l'élaboration, la révision et l'application de la politique. Le règlement devra être révisé une fois par année par le conseil d'administration ou le directeur de sécurité. Le CA devrait s'assurer que tout équipement utilisé pour l'aviron et l'entraînement est sécuritaire et entretenu en bon état.

Membres

Les membres sont responsables de lire et de comprendre le règlement de sécurité du CAL. Chaque membre de Rowing Canada Aviron est responsable de comprendre et de suivre les règlements de Transport Canada, particulièrement ceux qui s'appliquent à l'aviron (voir l'appendice A). Rien dans ce document ne limite d'aucune façon une responsabilité de la personne à évaluer ses compétences personnelles et les résultats de ses propres décisions et de ses actes. La sécurité nautique est une responsabilité partagée entre les utilisateurs des

voies navigables et les organismes qui les régissent. Le membre a la responsabilité de conduire son embarcation de manière sécuritaire, ce qui signifie qu'il doit apprendre les règles régissant la navigation de plaisance et les mettre en pratique. Une infraction aux lois ou règlements peut entraîner des amendes ou des pénalités. Le membre qui enfreint le règlement de sécurité du CAL est passible de suspension du CAL. L'application du règlement peut aller de l'avertissement verbal à l'interdiction de la propriété du CAL, y compris la perte des droits payés; obligation d'effectuer des tâches raisonnables pour aider à compenser les dommages causés, et / ou l'obligation d'indemniser pour les dommages matériel ou de blessures. Le membre doit suivre le Guide de sécurité en eau froide (Appendice D). Les rameurs doivent être capable de nager 50 m vêtus de vêtements légers et être suffisamment à l'aise dans l'eau pour ne pas s'affoler et être capables de rester à la surface de l'eau par eux-mêmes. Si une personne ne peut pas satisfaire à cette exigence pour des raisons physiques ou autres, un VFI approuvé devrait être porté lorsqu'elle est sur le plan d'eau.

Entraîneurs et moniteurs

Le but premier de l'entraîneur est d'assurer la sécurité de ses athlètes (membres). L'entraîneur devra comprendre et enseigner les procédures de sécurité énoncées dans ce règlement. Il pourra déléguer la tâche d'enseignement des règles de sécurité au directeur de sécurité. L'entraîneur doit s'assurer que l'embarcation d'entraîneur/sécurité contient tous les équipements requis à la section 5 de ce présent document. L'entraîneur a l'autorité d'annuler des sorties d'aviron en raison d'une urgence, de danger ou d'un autre événement imprévu. L'entraîneur devra superviser les barreurs mineurs ou inexpérimentés. Il est suggéré aux entraîneurs d'avoir un téléphone cellulaire lors des entraînements sur l'eau en cas d'urgence. Les entraîneurs doivent toujours porter un VFI lorsqu'ils sont sur le plan d'eau, ainsi que leurs passagers.

Barreurs

Le barreur doit être membre du CAL et doit ainsi souscrire à toutes les directives contenu dans ce règlement. Le barreur d'âge mineur ou inexpérimenté devra être sous la supervision de l'entraîneur. Le barreur doit bien comprendre les directives de départ et d'accostage au quai (section 7d). Il doit connaître les dangers spécifiques à la Rivière des Prairies (section 4c). Le barreur doit enfin bien maîtriser les directives qui favorisent la manipulation sécuritaire d'équipement dans les hangars. (Section 7f). Les barreurs doivent toujours porter un VFI lorsqu'ils sont sur le plan d'eau.

Règlements de sécurité du Club d'aviron de Laval

Révision 0

1 mai 2011

Communications en cas d'urgence

Nom	No de téléphone	Note
Urgence	9-1-1	Médecin/ambulance/police/gardes côtière/autres services d'urgence (1)
Centre antipoison du Québec	1 800 463-5060	

(1) Le répartiteur du 9-1-1 a comme mission de recevoir les appels nécessitant une intervention de service d'urgence et d'en faire la répartition aux intervenants primaires ou secondaires identifiés selon la nature et la priorité de l'appel. Les intervenants primaires ou secondaires peuvent être : les policiers, les pompiers, l'ambulance, Hydro-Québec, la garde côtière ou d'autres services publics.

Dangers

Temps froid/Eau froide et hypothermie

Lorsque la température de l'eau est en dessous de 20 degrés Celsius, le Guide de sécurité en eau froide du CAL doit être suivi (Appendice D). Ce guide de sécurité en eau froide doit être affiché près du registre d'entrée et de sortie du CAL.

Lorsque les conditions environnementales le demandent, des précautions de sécurité spéciales, proposées par le conseil d'administration ou le directeur de sécurité du club, devraient être prises. Les membres devront considérer la température extérieure, le vent et les alertes météo pour décider s'ils peuvent ramer sur la rivière.

Lire le Guide de sécurité nautique TC-1002454 page 21,22 (Référence 2).

Temps chaud et hyperthermie

Les dangers par temps chaud sont surtout reliés aux coups de chaleur, aux forts vents et risques d'orages. Les membres devront considérer la température extérieure, le vent et les alertes météo pour décider s'ils peuvent ramer sur la rivière.

http://www.meteo.gc.ca/canada_f.html

Comme pour le temps froid, la préparation et la prévention sont importantes pour se protéger contre les effets de la chaleur.

- Toutes les personnes devraient porter des vêtements protecteurs appropriés pour les conditions et leur activité
- Utiliser un écran solaire avec un facteur FPS au moins de 15.

- Boire beaucoup d'eau avant, pendant et après une exposition à un temps chaud
- S'occuper de tout symptôme de stress thermique immédiatement.

Dangers spécifiques à la Rivière des Prairies

La carte du plan d'eau représentant la rivière des Prairies devra être affichée dans un endroit accessible à tous les rameurs du CAL. Cette carte doit indiquer le modèle de la circulation nautique, les règles locales d'utilisation de la rivière/plan d'eau, des dangers et des sites de débarquement sécuritaire en cas d'urgence.

La carte de la Rivière des Prairies est en appendice H.

Voici une liste de dangers spécifique à la Rivière des Prairies :

En amont du club :

- 1) Danger d'impact avec les piliers du pont Lachapelle lors des départs du quai par courant fort de la Rivière des Prairies.
- 2) Danger d'impact avec un ancien pilier de pont à l'entrée de l'île Paton.
- 3) Les hauts fonds près de l'île aux chats
- 4) Danger d'impact avec les piliers du pont de l'autoroute 13 et virage en amont du pont.
- 5) Rapides du cheval blanc
- 6) Estacades temporaires au printemps : Le risque de collision est grand surtout lorsque les embarcations descendent le courant vers le club.
- 7) Danger d'impact avec les quais et bateaux de l'île Paton
- 8) Danger d'impact avec le quai du club par courant fort
- 9) Danger d'impact avec les bas fonds et les roches lorsque l'eau est basse, le long de la rive proche du club.
- 10) Danger de fausse pelle reliée à de fortes concentrations d'algues le long des rives proches du pont de la 13 et de l'île Paton.

En aval du club :

Il y a de forts remous en aval du pont Lachapelle principalement entre ce pont et le pont de l'autoroute 15. Il est fortement déconseillé aux novices de ramer sans entraîneur dans cette direction.

- Barrière de métal au barrage d'Hydro-Québec

Embarcation à moteur, liquide inflammable (Référence 1)

Les moteurs hors-bords sont alimentés par de l'essence. L'essence est un liquide incolore ayant une odeur caractéristique. Elle peut être colorée en jaune. L'essence est EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE SOUS FORME LIQUIDE ET VAPEURS. Le liquide peut se charger d'électricité statique lorsqu'il s'écoule ou qu'il est agité. Le liquide peut flotter sur l'eau et se répandre au loin et/ou propager un incendie. Ses vapeurs, qui sont plus denses que l'air, peuvent se répandre sur de grandes distances et entraîner la possibilité d'allumage à distance et de retour de flamme. L'essence est un DANGER POSSIBLE DE CANCÉROGÉNICITÉ. Il peut causer le cancer (d'après l'information recueillie chez les animaux). L'essence est un dépresseur du système nerveux central. L'exposition à de fortes concentrations de vapeurs peut donc causer des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la somnolence, la perte de connaissance et le décès. Son aspiration pose un danger. L'ingestion ou la régurgitation du liquide peuvent en provoquer l'aspiration dans les poumons. L'essence est un liquide inflammable qui en présence d'une source d'ignition peut s'enflammer.

Les entraîneurs et les moniteurs du projet doivent lire l'appendice E qui explique les autres précautions à prendre lors de la manipulation de l'essence.

Produits chimiques : fiches Simdut

- De nombreux produits chimiques sont utilisés au club d'aviron : nettoyeurs à plancher, nettoyeurs de toilettes, etc. Ces produits comportent des risques potentiels pour la santé. Il est important de lire l'étiquette du produit avant d'utiliser le produit. Le SIMDUT (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au par les entreprises) est un système d'information sur les matières dangereuses utilisées par les entreprises. Les fournisseurs de produits chimiques doivent fournir les étiquettes et fiches signalétiques de leurs produits dangereux. L'employeur doit identifier les produits dangereux et former les employés à leur utilisation. Les employés doivent prendre les mesures nécessaires pour se protéger et protéger leurs collègues.

Équipement de sécurité

Équipements permanent du bateau requis dans la coque d'aviron

Chaque bateau d'aviron se doit d'avoir:

- une balle blanche en caoutchouc ou d'un matériau ayant une consistance semblable à sa proue ayant au moins un diamètre de 4 cm, à moins que la construction ou le genre d'embarcation soit tel que la proue est correctement protégée ou sa forme ne représente pas un danger.
- dispositifs de retenue de talon de la chaussure qui permettent une relâche « mains libres » des pieds
- chaussures avec des dispositifs à 'ouverture rapide' qui fonctionnent efficacement
- des feux tel qu'exigé par Transport Canada lorsque l'on rame avec une luminosité réduite (lampe de poche)

À moins d'être exclus tels que décrit à **l'appendice A**, les embarcations à avirons doivent avoir à bord:

- un vêtement de flottaison individuel approuvé au Canada (VFI) ou des gilets de Sauvetage, approuvés par Transport Canada, de taille appropriée pour chaque personne à bord;
- un appareil de signalisation sonore. Le club privilégie le sifflet;

Note : La ceinture de sécurité autogonflante de taille est fortement recommandée pour les rameurs de plus de seize ans.

Tous les bouchons de coques d'aviron devraient être fermés lorsque l'on est sur le plan d'eau pour maintenir leur flottabilité propre.

Équipements requis dans les bateaux moteurs

- Embarcations d'entraîneurs/de sécurité.

En pratique, l'embarcation d'entraîneurs est aussi fréquemment l'embarcation de sécurité. Toute embarcation d'entraîneur sur le plan d'eau peut offrir une mesure de sécurité, mais le terme embarcation de sécurité est utilisé dans ces lignes directrices pour indiquer que l'embarcation est destinée à des tâches de « sécurité », tel que de rester à une certaine distance des rameurs qu'elle accompagne et se doit de transporter l'équipement de sécurité pertinent, même si elle est aussi utilisée comme une embarcation d'entraîneurs.

- Embarcations d'entraîneurs/de sécurité devrait être équipée avec l'équipement de sécurité selon les règles de la Garde Côtière ainsi que d'articles

telles une trousse de secours (Appendice G), une couverture thermique et une pompe manuelle (écope).

- Embarcations d'entraîneurs/de sécurité devraient permettre un embarquement facile d'une personne dans l'eau (p. ex. marche, échelle ou une prise de main). Lorsque les moteurs sont équipés d'un coupe-circuit, le coupe-circuit doit être attaché à l'opérateur.
- Embarcations d'entraîneurs/de sécurité et leurs moteurs devraient être correctement entretenus parce qu'une panne, particulièrement lors d'un moment critique, pourrait avoir des conséquences sérieuses.

Équipement requis dans le club d'aviron

L'équipement de sécurité et de premiers soins devrait être à portée de main et devrait comprendre:

- Armoire de premiers soins (entièrement approvisionner et vérifier régulièrement)
- Couvertures thermiques/sacs anti-exposition
- Bouées de sauvetage/bouée et cordages
- Vêtements de flottaison individuels (VFI)

Gestion des risques

Une procédure importante de gestion des risques qui s'applique à tous les aspects des opérations à l'aviron est de se demander 'et si...' une certaine situation surgit – quelles en seraient les conséquences et comment de telles conséquences peuvent être évitées ou leurs effets réduits? Ceci est souvent décrit comme avoir à l'avance un jugement après coup. Lorsque les conséquences pourraient être sérieuses, même s'il est peu probable que cette situation se produise, la situation devrait être évitée ou des précautions devraient être prises pour être capable de réduire les conséquences. Une analyse de risque a été effectuée en 2011 et les résultats consignés à l'appendice F. Il est suggéré que cette analyse soit effectuée à chaque fois qu'un changement important de risque ce produit ou tout les cinq ans.

Grille d'aviron en eau froide-Température vs taille embarcation

L'immersion dans l'eau froide est extrêmement dangereuse, forçant une perte de chaleur d'un nageur beaucoup plus rapidement que l'exposition à un air froid. Selon la température de l'eau, la perte de fonction musculaire et la confusion mentale peuvent se produire en quelques minutes. Le club d'aviron de Laval a adopté un

Guide de sécurité en eau froide (Appendice D) qui mitigent ces risques. Les membres du club doivent respecter ce guide en tout temps.
Voir aussi le Guide de sécurité Nautique section Survie en eau froide (Référence 2)

Directives de sécurités

Procédure pour un rameur qui chavire

Le rameur en cas de chavirement doit rester calme. Dans le cas d'un accident, les rameurs doivent rester près de l'embarcation au lieu d'essayer de nager vers un endroit sécuritaire, même si le rameur est un puissant nageur. L'embarcation, à moins qu'elle soit endommagée sérieusement, peut être considérée comme un radeau de sauvetage. S'il n'est pas accompagné d'un bateau moteur, le rameur devra agripper son gilet de sauvetage et l'enfiler.

La bonne technique pour mettre un VFI quand tu es dans l'eau:

- 1) Tu installes ton VFI face intérieure orientée hors de l'eau.



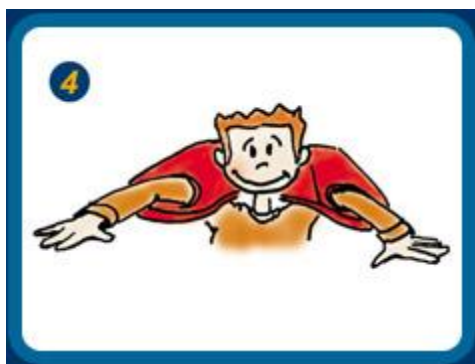
- 2) Tu tournes ton VFI de manière à faire face au col.



3) Tu passes les bras dans les emmanchures et tu lèves tes bras de manière à passer ton VFI par-dessus ta tête.



4) Tu places ton VFI autour de ton corps et tu l'attaches assez serré.



Quand tu hésites à porter un VFI, pense que dans 90 % des noyades, les personnes ne portaient pas de VFI.

Par contre si un bateau moteur suit les rameurs, la personne dans l'eau devra attendre l'arrivée du bateau moteur en appelant à l'aide. Si l'eau est froide, les rameurs doivent placer la plus grande partie de leurs corps, si possible, hors de l'eau en s'étalant eux-mêmes sur l'embarcation chavirée. Si nécessaire, on doit tourner l'embarcation dans ce but. Les rameurs doivent s'entraider, deux personnes se tenant pour s'offrir un soutien mutuel et pour aider à s'assurer que l'on est tous là jusqu'à ce que du secours arrive.

Pour le sauvetage de rameurs avec le bateau moteur, lancez une ligne d'attrape flottante ou une bouée de sauvetage rattachée à l'embarcation à la personne

dans l'eau et faites remonter cette dernière au devant du bateau moteur. Les rameurs doivent monter un à l'avant du bateau moteur, par l'échelle de corde. Attention : Un ou plusieurs rameurs qui montent simultanément sur un des côtés du bateau moteur pourraient faire chavirer celui-ci. Si le franc-bord du bateau moteur dépasse 0,5 mètre (1 pi 8 po), vous devez avoir un dispositif pour remonter à bord.

Pourrez-vous récupérer une personne tombée à l'eau si elle n'est pas en état de collaborer à son propre sauvetage? Si vous tombez par-dessus bord, qui va alors secourir le conducteur du bateau moteur? Assurez votre propre sécurité en priorité. Ensuite calmer les personnes à l'eau avant de les secourir.

Conditions météo sous lesquelles des rameurs ne doivent pas ramer

Voici les conditions météo sous lesquelles un membre ne doit pas ramer sur l'eau :

- a) Orage
- b) Grêle
- c) Grand vent et fortes vagues cassantes
- d) Brouillard

Compétences requises pour conducteurs de bateau

Les conducteurs d'embarcation à moteurs doivent être compétents pour contrôler l'embarcation pour qu'elle ne devienne pas un danger pour les rameurs ou les autres et doivent se conformer aux exigences pour le certificat de compétence de conducteur de Transport Canada.

Brevet d'opérateur nautique : Le Mouvement Aquatique Laval offre des cours pour l'obtention du Brevet d'opérateur nautique, maintenant requis par la nouvelle réglementation relative à la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance. Ce cours est reconnu par la garde côtière canadienne et la Société de sauvetage. (450 661-6001, poste 212)

Accostage au quai

Départ du quai :

Le départ du quai doit se faire à partir du côté est du quai, c'est-à-dire le côté le plus près du pont Lachapelle. Ce côté facilite le départ du quai qui se trouve dans le sens du courant de la rivière.

Arrivé au quai : (accostage)

L'arrivée au quai s'effectue toujours par le côté ouest, c'est-à-dire le côté des Îles Paton. L'angle d'approche des bateaux doit être environ 45 degrés par rapport au

quai. La vitesse d'approche doit être faible. La meilleure vitesse est atteinte lorsqu'un maximum de 4 rameurs avironnent bras seulement.
(Inclure carte avec angle d'approche)

Aviron à la noirceur

Ramer avant le lever du soleil affiché et le coucher du soleil affiché est découragé, particulièrement lorsqu'il y a d'autres vaisseaux utilisant la voie navigable lors de ces périodes et ne devrait pas être effectué sans avoir des feux de position brillants et sans être accompagné d'une embarcation de sécurité. Un risque supplémentaire s'ajoute en ramant après le coucher du soleil alors qu'un incident tel un chavirement doit être traité avec une obscurité accrue.

Manipulation d'équipement dans les hangars

La manipulation des équipements dans les hangars doit être faite avec soin. Le risque d'impact, de coincement, entre un bateau et un individu est présent. Le membre doit être vigilant, transporter l'équipement lentement en tenant compte de la position des portants des autres bateaux, des cadres de porte de hangars.

Registre d'entrée et de sortie

Un registre de sortie/entrée doit être utilisé pour inscrire les rameurs sortis et entrés.

Inspection et entretien des équipements d'aviron

Voir p 13 Guide de sécurité nautique TC-1002454

Directive pour athlètes mineurs

Les skiffs du club ne doivent pas être utilisés par un mineur sans la supervision d'un entraîneur.

Ramer hors site

Si le club effectue une activité d'aviron à un endroit autre que les lieux du club, les mêmes questions de sécurité prescrites dans ces lignes directrices doivent être abordées de nouveau. Un nombre adéquat d'entraîneurs devrait accompagner les rameurs pour superviser et pour satisfaire à tout besoin de sécurité.

Règlements de sécurité du Club d'aviron de Laval

Révision 0

1 mai 2011

On devrait obtenir les renseignements sur les conditions et les dangers du plan d'eau local, les configurations de la circulation, les numéros de téléphone essentiels et les arrangements de sauvetage et de sécurité locale dans le cas d'un accident. Si le camp ou l'excursion utilise les installations d'un club d'aviron, ces renseignements devraient être facilement disponibles et devraient être étudiés. L'équipement local d'aviron, les embarcations d'entraîneurs/de sécurité et l'équipement de sécurité et de premiers soins devraient aussi être évalués selon sa condition et sa suffisance. Si le camp ou l'excursion est à un site éloigné d'un club d'aviron, ces renseignements devraient être obtenus des résidents locaux et d'une inspection visuelle avant que les rameurs sortent sur le plan d'eau. En plus, le club devrait apporter ou obtenir son propre équipement de sécurité et de premiers soins pour satisfaire ses besoins de sécurité tels les vêtements de flottaison individuels, des fournitures médicales et embarcations de sécurité. On se doit de prendre un soin particulier à propos des conditions météorologiques et des conditions du plan d'eau lorsque l'on rame en eau inhabituelle. Il est prudent pour tous les participants aux camps et aux excursions qui ont lieu à l'extérieur de leur province ou à l'étranger d'obtenir une couverture d'assurance médicale-voyage. Les participants aux excursions devraient consulter le manuel d'excursion de RCA pour de plus amples renseignements.

Appendices

APPENDICE A

Règlements pour embarcations à avirons de Transport Canada

AVIS DE SÉCURITÉ DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE **Règlements pour embarcations à avirons de Transport Canada** **EXIGENCES D'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ**

À moins d'être exclus tels que décrit ci-dessous, les embarcations à avirons doivent avoir à bord:

- un vêtement de flottaison individuel approuvé au Canada (VFI) ou des gilets de sauvetage de taille appropriée pour chaque personne à bord;
- un appareil de signalisation sonore;
- des feux de navigation conformes aux dispositions du Règlement sur les abordages si l'embarcation de plaisance est utilisée entre le coucher et le lever du soleil ou lorsque la visibilité est réduite. (lampe de poche)

EXCEPTION

Une embarcation à avirons n'a pas besoin d'avoir à bord de l'équipement de protection personnel, de l'équipement de sécurité d'embarcation et de l'équipement de détresse si:

- elle est accompagnée par une embarcation de sécurité transportant un vêtement de flottaison individuel (VFI) ou gilet de sauvetage de taille appropriée pour chaque membre d'équipage du plus grand vaisseau étant accompagné (en plus de son propre équipement de sécurité) ou;
- l'embarcation à avirons transporte un VFI ou gilet de sauvetage de taille appropriée pour chaque membre d'équipage, un appareil de signalisation sonore et, si elle est opérée avant le lever et après le coucher du soleil, une lampe de poche étanche ou;
- si elle est à l'entraînement ou en compétition lors d'une régates ou compétition provincialement, nationalement ou internationalement approuvée ou si elle est engagée à l'entraînement à un site où une telle régates ou compétition aura lieu.

Appendice B

Horaire de formation sécurité typique

Janvier

Révision du règlement de sécurité du club par le CA ou le responsable de la sécurité;

Planification de l'horaire des formations de sécurité incluant :

- Cours de conducteur de bateaux;
- Cours de premiers soins et RCR;
- Cours de sécurité complet CAL-A (inclut B et C) (entraîneurs et moniteurs);
- Cours de sécurité pour rameurs-membres CAL-B (inclut C) (tous les rameurs réguliers);
- Cours de sécurité à tous les clients CAL-C;
- Cours complet pour moniteur d'été CAL-D (avoir suivi le cours A ou B au préalable);
- Cours pratique de récupération après chavirage CAL-E;

Révision de tous les plans de cours.

Février

Sur une base individuelle, cours de conducteur de bateaux.

Mars

Cours de premiers soins et RCR

Avril

Début avril cours CAL-A (En 2011, ce sera le 10 avril)

Mi-avril à la journée d'ouverture officielle cours CAL-B (en 2011, ce sera le 16 avril)

Mai à octobre

Cours CAL-C

Mai

Cours CAL-D

Juillet

Cours CAL-E

Octobre

Rappel des règles à respecter pour l'aviron à l'obscurité.

Appendice C

Plan de cours de sécurité destiné aux moniteurs d'aviron

Cours CAL-A

Destiné aux entraîneurs et moniteurs d'été.

Introduction du règlement de sécurité : Prévenir les accidents.

Pratiquer la sécurité

Avoir une attitude critique face à notre propre sécurité. Se poser de bonnes questions.

Section 1

Communications en cas d'urgence

- a) Expliquer qu'à Laval il y a seulement un numéro à retenir 911. (+Répartiteurs)
- b) Pratiquer appel d'urgence : Nom, lieux CAL derrière École St-Maxime (3680 boul. Lévesque) état de santé.

Section 2

Temps chaud et hyperthermie / Temps froid et hypothermie

- a) Présenter vidéo de Coldwater kills
- b) Demander qui a déjà tombé en eau froide (+discussion, cas Martin-Ross)
- c) Grille d'aviron en eau froide.
- d) Quels sont les risques d'aviron par temps CHAUD? Solutions de prévention?

Section 3

Dangers spécifiques à la rivière des Praires

- a) Question : Nommer les dangers spécifiques à la rivière des prairies?
- b) Que faites-vous avant l'entraînement pour vous préparer?

Section 4

Embarcation à moteur, liquide inflammable. Produits chimiques : fiches Simdut

- a) Seules les personnes majeures peuvent remplir et transvider l'essence.
- b) Danger : Inflammable, vapeur plus dense que l'air, peut trouver source d'ignition.
- c) Anomalie (fuite) avertir l'entraîneur ou personne du CA.
- d) Exercice des bouteilles avec pictogrammes et fiche SIMDUT. Question : Que faite vous avant d'utiliser un produit dangereux?

Section 5

Équipements de sécurité

Quels sont les équipements requis dans les bateaux d'aviron? (VFI, sifflet, lampe)

Quels sont les exceptions pour ne pas avoir ces items?

Quel sont les équipements requis dans les bateaux moteurs?

Équipements requis au club d'aviron :

Règlements de sécurité du Club d'aviron de Laval

Révision 0

1 mai 2011

Exercice chronométré : À mon signal aller trouver une trousse de 1^{er} soin et ramener la. 1-2-3 GO!

Section 6

Directives de sécurité

Procédure pour un rameur qui chavire

- a) Vous tombez à l'eau, que faites-vous????
- b) Insister qu'il faut rester accroché au bateau pour augmenter survie
- c) Technique pour embarquer ds bateau chaviré (Frank M.)

Nommer les conditions météo sous lesquelles des rameurs ne doivent pas ramer?

Compétences requises pour conducteurs de bateau

Accostage au quai

Manipulation d'équipement dans les hangars

Registre d'entrée et de sortie

Section 7

Cours de sécurité de 15 minutes offert à tous les clients (Cours CAL-C)

Dangers spécifiques à la rivière des Praires

Équipements requis dans les bateaux d'aviron

Équipements requis dans les bateaux moteurs

Équipements requis au club d'aviron

Manipulation d'équipement dans les hangars

Registre d'entrée et de sortie

Cours CAL-B

Destiné à tous les rameurs réguliers compétitifs et récréatifs

Objectifs du cours :

Introduction du règlement de sécurité : Prévenir les accidents.

Pratiquer la sécurité

Avoir une attitude critique face à notre propre sécurité. Se poser de bonnes questions.

Section 1 (5 min)

Communications en cas d'urgence

- c) Expliquer qu'à Laval il y a seulement un numéro à retenir 911. (+Répartiteurs)
- d) Pratiquer appel d'urgence : Nom, lieux CAL derrière École St-Maxime (3680 boul. Lévesque), état de santé.

Section 2 (15 min)

Temps chaud et hyperthermie / Temps froid et hypothermie

- e) Présenter vidéo de Coldwater kills (fichier 1-10-1_Extended_Medium)
- f) Demander qui a déjà tombé en eau froide (+discussion, cas Martin-Ross)
- g) Montrer la grille d'aviron en eau froide et thermomètre.
- h) Quels sont les risques d'aviron par temps CHAUD? Solutions de prévention?

Section 3 (15 min)

Dangers spécifiques à la rivière des Praires

- c) Question : Nommer les dangers spécifiques à la rivière des prairies?
- d) Que faites-vous avant l'entraînement pour vous préparer?

Section 5

Équipements de sécurité (10 min)

Quels sont les équipements requis dans les bateaux d'aviron? (VFI, sifflet, lampe)

Quels sont les exceptions pour ne pas avoir ces items?

Quel sont les équipements requis dans les bateaux moteurs?

Équipements requis au club d'aviron :

Section 6

Directives de sécurité (20 min)

Procédure pour un rameur qui chavire

- d) Vous tombez à l'eau, que faites-vous????
- e) Insister qu'il faut rester accroché au bateau pour augmenter survie
- f) Technique pour embarquer ds bateau chaviré (Frank M.)

Nommer les conditions météo sous lesquelles des rameurs ne doivent pas ramer?

Compétences requises pour conducteurs de bateau

Accostage au quai

Manipulation d'équipement dans les hangars

Registre d'entrée et de sortie

Cours CAL-C

Destiné à tous les rameurs et clients du CAL, sans exception

Dangers spécifiques à la rivière des Praires

- a) Identifier sur la carte de la rivière les dangers spécifiques.

Équipements requis dans les bateaux d'aviron

Quels sont les équipements requis dans les bateaux d'aviron? (VFI, sifflet, lampe)

Quels sont les exceptions pour ne pas avoir ces items?

Équipements requis dans les bateaux moteurs

Quel sont les équipements requis dans les bateaux moteurs?

Équipements requis au club d'aviron

Manipulation d'équipement dans les hangars

Registre d'entrée et de sortie

Cours CAL-D

Destiné aux moniteurs d'été

Avoir suivi le cours CAL-A ou CAL-B au préalable

Être en mesure de donner le cours CAL-C à la perfection

Service à la clientèle (accueil, fiches d'inscription, etc.)

Barrer un huit autour du quai;

Psychologie/marketing/plaisir

Cours CAL-E

Destiné aux entraîneurs, moniteurs et aux intéressés

Être capable de remonter dans une chaloupe avec l'échelle.

Être capable d'approcher une victime à partir d'une chaloupe;

Être capable de remonter dans un bateau d'aviron.

Règlements de sécurité du Club d'aviron de Laval

Révision 0

1 mai 2011

Appendice D

Guide de sécurité en eau froide

Température de l'eau	Niveau d'expérience des rameurs		
	Débutants 0 à 2 ans d'expérience	Intermédiaires 2 à 5 ans d'expérience	Avancés Plus de 5 ans d'expérience
4° a 10° C	4X ou 8+ Accompagné d'un bateau moteur équipé. Note 1	2X d'initiation, 4X ou 8+ Accompagné d'un bateau moteur équipé. Note 1	1 veste de flottaison/personne dans le bateau 1X, 2X, 4-, 4X, ou 8+ (aucun 2-, permis) 1 X doit être accompagné d'un bateau moteur ou d'un autre bateau de rameurs avancés
10° a 15° C	4X ou 8+ Accompagné d'un bateau moteur équipé. Note 1	2X 4X ou 8+ Accompagné d'un bateau moteur équipé. Note 1	1 veste de flottaison/personne dans le bateau 1X,2-,2X,4-,4X, ou 8+ 2- doivent être accompagnés d'un bateau moteur ou d'un autre bateau de rameurs avancés
15° a 20° C	2X d'initiation, 4X ou 8+ Accompagné d'un bateau moteur équipé. Note 1	1 veste de flottaison/personne dans le bateau 1X,2-,2X,4-,4X, ou 8+ Accompagné d'un bateau moteur ou un autre bateau de rameurs intermediaires	1 veste de flottaison/personne dans le bateau 1X,2-,2X,4-,4X, ou 8+
20° C et plus	1X,2X,4-, 4X ou 8+ Accompagné d'un bateau moteur équipé. Note 1	La veste de flottaison est fortement recommandée 1X,2-,2X,4-,4X, ou 8+ Accompagné d'un bateau moteur ou un autre bateau de rameurs avances	Aucune restriction La veste de flottaison est fortement recommandée

Note 1 : Le bateau moteur doit contenir, en tout temps, un vêtement de flottaison individuel (VFI) ou gilet de sauvetage de taille appropriée pour chaque membre d'équipage du plus grand vaisseau étant accompagné (en plus de son propre équipement de sécurité). Le bateau doit être équipé avec l'équipement de sécurité selon les règles de la Garde Côtière ainsi que d'articles telles une trousse de secours (Appendice G), une couverture thermique et une pompe manuelle (écope).

Appendice E

Manipulation de l'essence.

Certaines conditions sont-elles à éviter lors de l'utilisation d'essence?

Les décharges d'électricité statique, la friction, les étincelles, les flammes nues, la chaleur et les autres sources d'allumage.

Que faut-il faire si quelqu'un reçoit de l'essence sur la peau?

Éviter tout contact direct. Au besoin, porter des vêtements de protection résistants aux produits chimiques. Imbiber ou essuyer, rapidement et en douceur, la majeure partie du produit chimique. Laver à fond, en douceur, avec de l'eau et un savon non abrasif pendant au moins 5 minutes ou jusqu'à l'enlèvement total du produit chimique. Sous un courant d'eau, enlever les vêtements, les souliers et les articles de cuir contaminés (p. ex., bracelet-montre, ceinture). Si l'irritation persiste, laver de nouveau à grande eau. Demander immédiatement un avis médical. Décontaminer complètement les vêtements, les souliers et les articles de cuir avant de les porter de nouveau ou de les jeter.

Que faut-il faire si quelqu'un reçoit de l'essence dans les yeux?

Éviter tout contact direct. Au besoin, porter des vêtements de protection contre les produits chimiques. Maintenir l'œil (les yeux) contaminé(s) ouvert(s) et le(s) laver sous un léger courant d'eau tiède pendant 5 minutes ou jusqu'à l'enlèvement total du produit chimique. Demander immédiatement un avis médical.

Les personnes qui travaillent avec ce produit chimique devraient avoir une formation adéquate relativement à ses dangers et à la façon sécuritaire de s'en servir.

Éliminer toutes les sources d'allumage (p. ex., étincelles, flammes nues, surfaces chaudes). Conserver loin des sources de chaleur. Apposer des affiches « DÉFENSE DE FUMER ». Il est très important d'éliminer toute autre matière combustible des aires où ce produit est utilisé. Dans les endroits où le produit est utilisé, se servir de systèmes de ventilation anti-étincelles, de matériel antidéflagrant approuvé et de systèmes électriques à sécurité intrinsèque.

Dégager les allées et les sorties. Signaler immédiatement les fuites, les déversements ou les défauts du système de ventilation.

Mettre tous les barils et les récipients, boyaux et tuyaux à transvaser, à la masse (à la terre). Les pinces de prise de terre doivent être en contact avec le métal nu. Lors du transvasement dans un système qui n'est pas clos, s'assurer que le contenant verseur est relié au matériel de

Règlements de sécurité du Club d'aviron de Laval

Révision 0

1 mai 2011

transvasement et au récipient récepteur. Le liquide peut se charger d'électricité statique. Pour les opérations à grande échelle, améliorer la conductivité avec des additifs conçus à cet effet, réduire le débit lors des transvasements, augmenter le temps de séjour du liquide dans les tuyaux de transvasement et/ou le manipuler à une température inférieure. Pour empêcher la production d'étincelles, mouiller généreusement les surfaces dures avant de les casser, de les broyer, etc. dans des aires pouvant poser des dangers.

Ne jamais faire de travaux de soudage, de découpage, de brasage, de perçage ni aucun autre travail dégageant de la chaleur sur un récipient vide avant d'en avoir éliminé tout le liquide et toutes les vapeurs. Avoir à sa disposition immédiate du matériel d'urgence en cas d'incendie, de déversements et de fuites. Pour les travaux à grande échelle, envisager la possibilité d'installer du matériel de détection des fuites et des incendies ainsi que les systèmes automatiques appropriés pour l'extinction des incendies.

Travailler avec les quantités les plus petites possibles dans une aire bien ventilée séparée de l'aire de stockage. Éviter de produire des vapeurs ou des brouillards. Empêcher l'émission de vapeurs et de brouillards à l'intérieur des lieux de travail. Ne pas utiliser en présence de matières incompatibles comme les agents oxydants puissants (p. ex., peroxydes, nitrates et perchlorates). Ces matières peuvent accroître les risques d'incendie et d'explosion. Ne jamais transvaser ce liquide dans l'aire de stockage, à moins que l'aire de transvasement ne soit entourée d'un barrage ignifuge. Ne se servir que de contenants portables et de matériel de transvasement (robinet, pompe, cuvette d'égouttement) approuvé pour les liquides inflammables. Ne pas amorcer un siphon en aspirant avec la bouche. Ne jamais remettre une matière contaminée dans son contenant d'origine. Étiqueter les contenants. Les maintenir fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Éviter de les endommager. Supposer que les contenants vides peuvent contenir des résidus dangereux.

Pour la manutention, suivre les précautions indiquées sur les Fiches techniques sur la sécurité des substances. Conserver le matériel prévu à ces fins en bon état de fonctionnement. Obéir à la réglementation qui s'applique.

Quelle protection faciale/oculaire est recommandée lors d'un travail avec de l'essence?

Selon les besoins, lunettes de sécurité contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque facial (huit pouces au moins).

Quelles mesures de protection cutanée sont recommandées lors d'un travail avec de l'essence?

Gants, salopettes, bottes, etc. résistants aux produits chimiques. Avoir à sa disposition immédiate une douche de sécurité et/ou une fontaine pour irrigation oculaire sur les lieux de travail.

Règlements de sécurité du Club d'aviron de Laval

Révision 0

1 mai 2011

Procédure pour manipulation de l'essence

- 1) Mettre les lunettes de sécurité contre les éclaboussures
- 2) Mettre les gants, salopettes, bottes, résistants aux produits chimiques
- 3) Transvider l'essence à l'extérieur du club d'aviron (meilleure ventilation naturelle)
- 4) Si une guenille est contaminée, la laisser à l'extérieur jusqu'à ce que l'essence ai évaporée.

Appendice F

Analyse de risque

Objectif: Identifier les événements qui pourraient causer des blessures graves, la mort d'un membre du club d'aviron de Laval.

Phase analysée : Pratique de l'aviron sur le site du club d'aviron Laval et sur d'autres sites d'entraînement et de compétition.

Problème ayant donné lieu à l'analyse de risque :

Principales préoccupations : L'augmentation du risque causé par la sous-traitance de la fabrication de tuyauterie par des entrepreneurs.

Système analysé :

Sous-système analysé :

Portée de l'analyse :

1. Méthode Utilisée : Analyse préliminaire du risque (APR)

2. Équipe : Entraîneur en chef
 Responsable de la sécurité
 Gérant du club
 Membres du CA
 Autres :

3. Information

4. Conséquences

 Dommages sur la personne

 Catastrophe mort et/ou Incapacité permanente

 Important Blessure sévère

 Marginal Blessure avec absence de 1 semaine

 Négligeable Blessure avec absence de moins d'une semaine

 Probabilité

 Très faible L'événement s'est produit depuis 50 ans dans le monde de l'aviron.

Règlements de sécurité du Club d'aviron de Laval

Révision 0

1 mai 2011

Faible L'événement s'est produit depuis 20 ans dans le monde de l'aviron.
Moyenne L'événement se produit aux cinq ans au Canada
Élevée L'événement se produit tout les années au Canada

Matrice de risques

		Conséquences			
		1 Négligeable	2 Marginal	3 Important	4 Catastrophe
Probabilités	1 Très faible	1	2	3	4
	2 Faible	2	4	6	8
	3 Moyenne	3	6	9	12
	4 Élevée	4	8	12	16

Risque = produit conséquence X probabilité

Risque Rouge (pointage 9 et plus)

Risque inacceptable = Il faut réduire le risque à la source ou le mitiger par l'instauration de barrières.

Risque jaune (pointage 6 à 8)

Risque élevé/moyen = Mitiger le risque

Risque vert (pointage de 4 et moins)

Risque acceptable

Martin Chayer, ing.

14 mars 2011

Règlements de sécurité du Club d'aviron de Laval

Révision 0

1 mai 2011

Résultats de l'analyse des risques 2011

A. Dans le Club:

Risque

Consequence x Probabilite =

- | | | |
|----|--|-------------------|
| 1. | Feu dans le club -- (calorifère) | $4 \times 3 = 12$ |
| 2. | -Manipulation moteur/essence | $3 \times 3 = 9$ |
| | -Manipulation des bateaux sur remorque | $3 \times 3 = 9$ |
| 3. | -Feu dans hangar (essence) | $4 \times 2 = 8$ |
| | -Appels d'urgence | $4 \times 2 = 8$ |
| 4. | Se blesser en sortant un bateau | $3 \times 2 = 6$ |
| 5. | -Porte debarré -- (visite non-prévue) | $4 \times 1 = 4$ |
| | -Brise équipement musculation | $2 \times 2 = 4$ |
| 6. | Chute d'un bateau dans hangar | $3 \times 1 = 3$ |

B. Sur le site:

- | | | |
|----|--|------------------|
| 1. | -Manipulation moteur/essence | $3 \times 3 = 9$ |
| | -Manipulation des bateaux sur remorque | $3 \times 3 = 9$ |
| 2. | Appels d'urgence | $4 \times 2 = 8$ |
| 3. | -Se blesser en sortant un bateau | $3 \times 2 = 6$ |
| | -Perte de contrôle de la remorque de bateau bleu | $3 \times 2 = 6$ |
| 4. | -Manque d'éclairage autour le club le matin | $4 \times 1 = 4$ |
| | -Personnes soupçonneux autour CAL | $4 \times 1 = 4$ |
| | -Accrochage avec personnes inconnu sur le quai | $1 \times 4 = 4$ |
| 5. | Manipulation essence | $2 \times 1 = 2$ |

C. Sur l'eau:

- | | | |
|----|--|-------------------|
| 1. | -Équipage sur la rivière sans surveillance | $4 \times 4 = 16$ |
| | -Collision avec bateau moteur | $4 \times 4 = 16$ |

Règlements de sécurité du Club d'aviron de Laval

Révision 0

1 mai 2011

-Collision avec objet de la rivière	4 x 4 = 16
-Chavirement d'un bateau -- athlète blessé	4 x 4 = 16
-Problèmes de VFI	4 x 4 = 16
2. Fort courant et remous en aval du pont Lachapelle	4 x 3 = 12
3. Appels d'urgence	4 x 2 = 8
4. -Aviron adapté sans entraîneur	4 x 1 = 4
-Chavirement d'un entraîneur	4 x 1 = 4
<u>D. Autre:</u>	
1. Condition santé -- ado/adulte	4 x 3 = 12
2. Manipulation des bateaux sur remorque	3 x 3 = 9
3. -Perte de bateau sur la route	4 x 2 = 8
-Agression sexuel(le) -- entraîneur/adulte	4 x 2 = 8

Appendice G

Trousse de secours

Une trousse de secours doit être présente à l'intérieur du club d'aviron et dans les bateaux moteurs. Rangez-les dans un contenant étanche pour les conserver au sec et remplacez le contenu utilisé ou périmé régulièrement.

Une trousse de secours doit contenir les articles suivants :

- Numéros de téléphone d'urgence des SMU/9-1-1, du Centre antipoison de la région et des médecins de la famille
- Numéros de téléphone des membres du CA qui peuvent apporter leur aide
- Compresses de gaze stérile (pansements) en carrés de petites et de grandes dimensions pour couvrir les plaies
- Ruban adhésif
- Bandes en rouleau et bandages triangulaires pour maintenir les pansements en place ou pour mettre le bras en écharpe
- Pansements adhésifs de différentes tailles
- Ciseaux
- Pincettes à épiler
- Épingles de sûreté
- Compresses froides instantanées
- Gants jetables sans latex, comme des gants de chirurgie ou d'examen
- Lampe de poche avec piles de remplacement dans un sac à part
- Savon ou tampons antiseptiques
- Crayons et bloc de papier
- Couverture de secours
- Pansements oculaires
- Thermomètre
- Équipement de protection, comme masque de poche ou masque de protection
- Monnaie pour téléphoner
- Guide de secourisme et de RCR

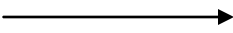
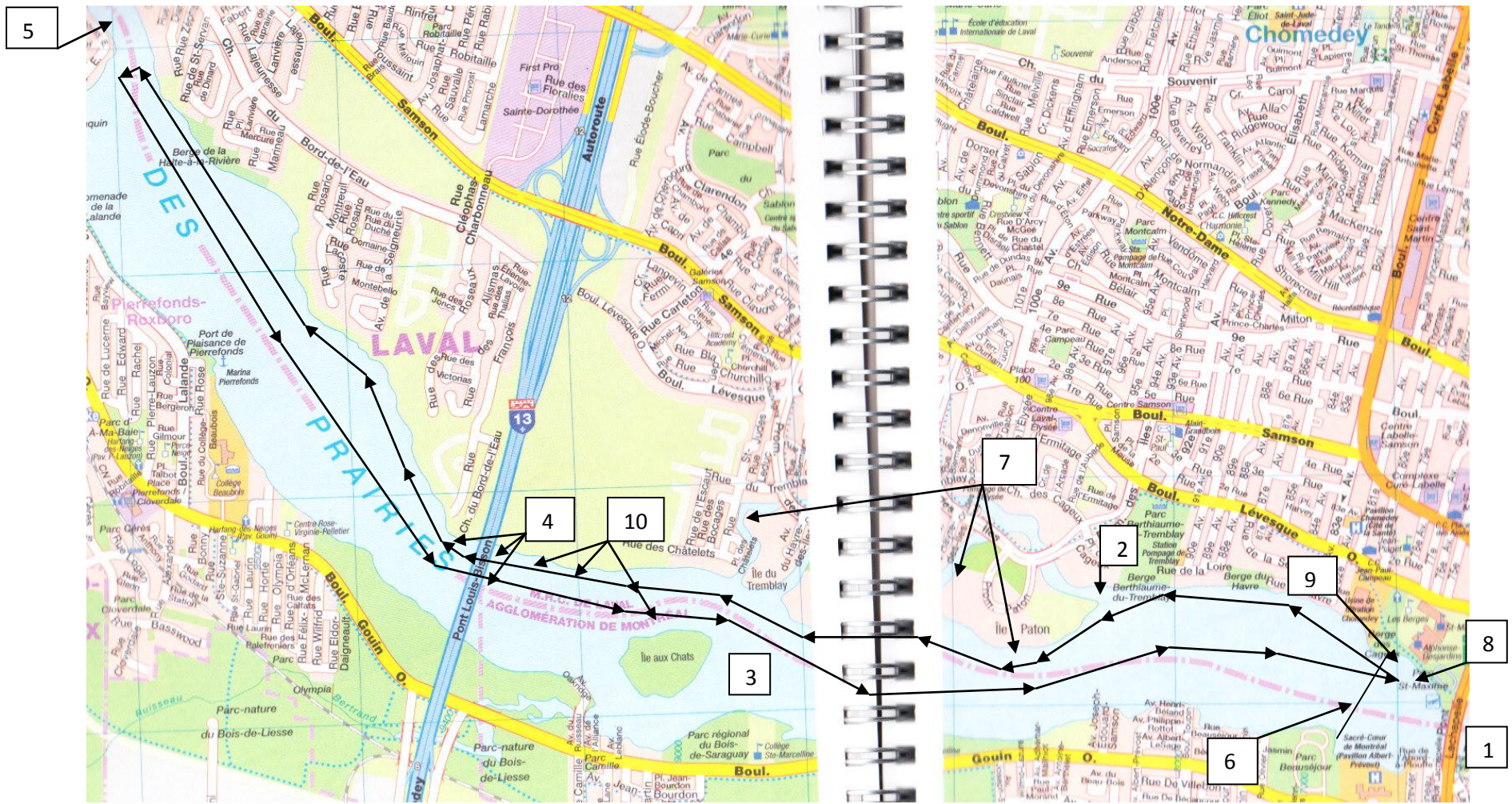
Référence : www.croixrouge.ca

Règlements de sécurité du Club d'aviron de Laval

Révision 0

1 mai 2011

Appendice H Carte de la Rivière des Prairies Services Services



Sens du trajet

: Voir la numérotation des dangers dans la section Dangers spécifiques à la Rivière des Prairies

Appendice I

Rapport d'incident

Date de l'incident :

Heure de l'incident :

Luminosité au moment de l'incident :

Température extérieure et température de l'eau au moment de l'incident :

Lieu de l'incident (soyez précis) :

Identité des personnes impliquées :

Identité des personnes blessées :

Identité de la personne en charge de la sécurité à ce moment :

Identité des témoins :

Des premiers soins ont-ils été prodigués ?

Description de l'incident :

Le 911 a-t-il été contacté ? Pourquoi ?

Description des équipements endommagés :

Qui a rempli ce rapport :

Indiquez le nom de toutes les personnes impliquées et indiquez « oui » à côté de leur nom, au fur et à mesure qu'ils lisent et approuvent ce rapport ?

Règlements de sécurité du Club d'aviron de Laval

Révision 0

1 mai 2011

Liste des références

- 1) Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. www.cchst.ca
- 2) Guide de sécurité nautique de Transport Canada. ISBN: 0-662-70832-6
Catalogue no T29-5/2006F, TP 511F (01/2008), TC-1002454
www.securitenautique.gc.ca